



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air Inter Europe

Question au Gouvernement n° 1640

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann.

M. Jean-Luc Warsmann. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, ma question a trait à la situation d'Air Inter Europe.

M. Christian Blanc, président du groupe Air France, a présenté la semaine dernière une nouvelle série de mesures tendant à la restructuration de la compagnie Air Inter Europe, en complément du plan de relance annoncé au mois d'octobre dernier. L'objectif essentiel de ce plan est de permettre à cette grande entreprise nationale de rétablir son équilibre budgétaire d'ici à 1998. Air Inter Europe pourra ainsi aborder dans les meilleures conditions la libéralisation du ciel européen et les nouvelles conditions de concurrence qui en découleront.

Cette même logique de retour à l'équilibre financier est d'ailleurs suivie depuis plusieurs mois par Air France, mais aussi par les compagnies aériennes de nos partenaires européens: Iberia, la Lufthansa ou Alitalia qui, elle aussi, vient de rendre public un plan de sauvetage.

Le redressement des comptes d'Air France comme d'Air Inter Europe est évidemment indispensable au plan tant économique que financier; mais l'annonce de ces nouvelles mesures a suscité de graves inquiétudes chez les personnels de ces compagnies.

Ma question est double: comment ce plan va-t-il être mis en œuvre et quelles seront ses conséquences pour les personnels? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. -

Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous avez tout à fait raison d'insister sur la nécessité et l'urgence du redressement financier d'Air Inter Europe. Les raisons de sa situation sont bien connues: ce sont les surcoûts liés à l'ancienneté des structures et la concurrence nouvelle qui s'est développée sur le marché intérieur.

M. Jean-Claude Lefort. Et la nouvelle réglementation!

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Quand les monopoles prennent fin, les usagers ont envie d'essayer d'autres compagnies. N'oublions pas non plus les lignes ferroviaires à grande vitesse ni la voiture, concurrents sévères également.

Le président du groupe Air France et le directeur général du groupe Air France Europe sont donc amenés à établir les conditions d'un redressement rapide et durable de la compagnie.

M. Jean-Claude Lefort. Faux!

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Cette mission est de leur propre responsabilité. Celle du Gouvernement consiste avant tout à rechercher avec le groupe Air France les modalités de solidarité et d'encouragement et à faire preuve d'une toute particulière vigilance pour les plans de départs volontaires - je dis bien: des plans de départs volontaires. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann.

M. Jean-Luc Warsmann. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, ma question a trait à la situation d'Air Inter Europe.

M. Christian Blanc, président du groupe Air France, a présenté la semaine dernière une nouvelle série de mesures tendant à la restructuration de la compagnie Air Inter Europe, en complément du plan de relance annoncé au mois d'octobre dernier. L'objectif essentiel de ce plan est de permettre à cette grande entreprise nationale de rétablir son équilibre budgétaire d'ici à 1998. Air Inter Europe pourra ainsi aborder dans les meilleures conditions la libéralisation du ciel européen et les nouvelles conditions de concurrence qui en découleront.

Cette même logique de retour à l'équilibre financier est d'ailleurs suivie depuis plusieurs mois par Air France, mais aussi par les compagnies aériennes de nos partenaires européens: Iberia, la Lufthansa ou Alitalia qui, elle aussi, vient de rendre public un plan de sauvetage.

Le redressement des comptes d'Air France comme d'Air Inter Europe est évidemment indispensable au plan tant économique que financier; mais l'annonce de ces nouvelles mesures a suscité de graves inquiétudes chez les personnels de ces compagnies.

Ma question est double: comment ce plan va-t-il être mis en œuvre et quelles seront ses conséquences pour les personnels ? (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. -

Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, vous avez tout à fait raison d'insister sur la nécessité et l'urgence du redressement financier d'Air Inter Europe.

Les raisons de sa situation sont bien connues: ce sont les surcoûts liés à l'ancienneté des structures et la concurrence nouvelle qui s'est développée sur le marché intérieur.

M. Jean-Claude Lefort. Et la nouvelle réglementation !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Quand les monopoles prennent fin, les usagers ont envie d'essayer d'autres compagnies. N'oublions pas non plus les lignes ferroviaires à grande vitesse ni la voiture, concurrent sévère également.

Le président du groupe Air France et le directeur général du groupe Air France Europe sont donc amenés à établir les conditions d'un redressement rapide et durable de la compagnie.

M. Jean-Claude Lefort. Faux !

M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme. Cette mission est de leur propre responsabilité. Celle du Gouvernement consiste avant tout à rechercher avec le groupe Air France les modalités de solidarité et d'encouragement et à faire preuve d'une toute particulière vigilance pour les plans de départs volontaires - je dis bien: des plans de départs volontaires. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Warsmann Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1640

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1996, page 3237

Réponse publiée le : 22 mai 1996, page 3237

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mai 1996